Ministry of Education Early Years and Child Care Division Ministère de l'Éducation Division de la petite enfance et de la garde d'enfants



315 Front Street West, 11<sup>th</sup> floor Toronto ON M5V 3A4 315, rue Front Ouest, 11e étage Toronto ON M5V 3A4

**DESTINATAIRES:** Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils

d'administration de district des services sociaux (GSMR et

CADSS)

**EXPÉDITRICE:** Shannon Fuller

Sous-ministre adjointe

Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE:** Le 11 juin 2020

**OBJET:** Le financement du secteur des services de garde d'enfants et

ON y va - Plan de réouverture

\_\_\_\_\_\_

Je vous remercie pour votre partenariat continu pendant cette période sans précédent et en évolution. La santé et la sécurité des enfants et des familles de l'Ontario sont nos priorités mutuelles.

Nous savons que l'épidémie de COVID-19 a des répercussions importantes sur les familles et sur le secteur des services de garde. À la suite de la note de service envoyée le 9 juin avec des directives opérationnelles, je suis heureuse de vous fournir les détails du soutien financier disponible pour le plan de réouverture des services de garde de l'Ontario. Ce soutien sera en place pendant la période de réouverture jusqu'à fin août.

L'objectif du soutien financier est de s'appuyer sur les principes énoncés dans la période de fermeture et de soutenir financièrement le secteur de la garde d'enfants dans sa transition vers la réouverture et le service aux familles.

## Orientation financière pour la réouverture des services de garde

Le gouvernement a annoncé qu'à partir du 12 juin, les services de garde pourront rouvrir dans toute la province pour aider les parents à retourner au travail. Les services de garde doivent respecter des exigences opérationnelles strictes pour assurer la santé et la sécurité des enfants, des familles et du personnel. Les directives opérationnelles sont accessibles via le lien suivant : http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/reouverture-des-services-de-garde-denfants.pdf

Le document d'orientation sur le financement que nous publions aujourd'hui (joint à la présente note de service) fournit les paramètres de financement que les GSMR / CADSS doivent suivre tout en soutenant les exploitants et le secteur de la garde d'enfants pendant la période de réouverture de la garde d'enfants jusqu'à la fin d'août. Les paramètres de financement pour la période de réouverture se résument ainsi :

2020 :EYCC03

- Les soutiens fédéraux disponibles dans le plan de réponse économique COVID-19 du Canada doivent continuer à être maximisés
- Un financement sera fourni pour faire face à la capacité réduite des services de garde qui rouvrent et pour faire face aux coûts additionnels reliés aux équipements de protection individuelle (EPI) et au nettoyage (en plus des coûts de nettoyage habituels avant COVID-19)
- Un financement sera également fourni pour soutenir l'augmentation des effectifs nécessaires dans les centres d'enfants pour la réouverture (comme le dépistage, le nettoyage, la couverture, etc.).
- Le financement continue d'être fourni conformément aux principes du plan de viabilité (c'est-à-dire les paramètres de financement pendant la période de fermeture) pour les services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va qui restent fermés pendant la phase de réouverture pour soutenir les coûts indirect fixes éligibles et la programmation virtuelle ON y va.

Le financement provincial destiné à soutenir la réouverture des services de garde d'enfants dépendra du fait que les exploitants n'augmenteront pas les frais pour les parents. Les exploitants devront maintenir les frais des parents à un niveau de préfermeture (c'est-à-dire en mars 2020) jusqu'à la fin août. Les GSMR / CADSS devraient travailler avec les exploitants pour s'assurer que les frais pour les parents ne seront pas supérieurs aux frais facturés avant la période de fermeture.

Comme pour la période de fermeture, le financement provincial continuera d'être fourni par l'entremise des GSMR / CADSS pour les services de garde qui ont conclu une entente d'achat de services pour un financement général de fonctionnement et / ou de places subventionnées. Les GSMR / CADSS travailleront directement avec les exploitants de services de garde de leur région.

Les exploitants qui n'ont pas une entente d'achat de services peuvent faire demande directement à la province un financement pour soutenir cette phase de réouverture. Ne pas avoir une entente d'achat de services est défini comme ne pas avoir entente d'achat de services pour le financement général de fonctionnement et / ou de places subventionnées avec un GSMR / CADSS.

Veuillez noter que les conseils scolaires continueront de ne pas facturer de loyer aux centres d'enfants ou aux centres ON y va situés dans les écoles jusqu'à la réouverture des écoles en septembre.

## Réconciliation du financement

Le ministère s'est engagé à rationaliser la réconciliation du financement pour les périodes de fermeture et de réouverture. La réconciliation suivra les principes suivants:

• Le ministère travaillera en partenariat avec les GSMR / CADSS de manière flexible et solidaire, tout en veillant à ce que le processus de réconciliation soit achevé conformément aux paramètres établis.

- Les dépenses doivent respecter les paramètres définis par le ministère pour le plan de viabilité et pour les phases de réouverture. Le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires tout au long des phases de réouverture.
- L'achèvement des budgets des services de garde d'urgence devrait être la priorité pour soutenir ces programmes. Le ministère continuera de travailler avec les gestionnaires du système de services pendant toute la période d'urgence et examinera les coûts réels engagés.
- Aucun remboursement de fonds n'est attendu des GSMR / CADSS. Sur la base de la réconciliation, si des fonds dus au ministère étaient liés à la période de fermeture et à la réouverture, ils seront compensés par un paiement de flux de trésorerie futur, et cela s'appliquera à mesure que nous avancerons vers les phases de réouverture.
- Aucun remboursement de fonds n'est attendu des exploitants. Sur la base de la réconciliation entre les exploitants et les GSMR / CADSS, s'il y a des fonds dus par les exploitants aux GSMR / CADSS liés à la période de fermeture et à la réouverture, il devrait être compensé par un futur paiement de flux de trésorerie et cela s'appliquera à mesure que nous avancerons vers les phases de réouverture.
- Aucun remboursement des fonds n'est prévu du personnel qui a reçu un financement provincial pour les salaires pendant la période de fermeture précédant l'annonce des principes du plan de viabilité. Les exploitants doivent optimiser les soutiens disponibles dans le plan de réponse économique COVID-19 du Canada qui répondent le mieux aux besoins de leur personnel. Nous continuons d'encourager les gestionnaires de système de services à utiliser les contributions municipales et le financement fédéral d'AGJE pour soutenir rétroactivement le salaire complémentaire, afin de garantir que les exploitants et leur personnel soient soutenus.
- La réconciliation ne devrait pas imposer de contraintes excessives aux budgets municipaux. On s'attend à ce que le financement fédéral d'AGJE et les contributions municipales soient suffisants pour couvrir la portion complémentaire de 25 % des salaires. S'il y a un déficit, le financement provincial peut être utilisé pour soutenir cet engagement afin de ne pas créer de pressions municipales indues.

Mise à jour sur l'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

Le 11 mai, le gouvernement a annoncé qu'un financement provincial sera fourni par le ministère de l'Éducation aux exploitants des services de garde d'enfants admissibles qui bénéficient de l'AUCLC pour payer la portion locataire (25%) du loyer tel que décrit dans l'AUCLC.

Nous avons entendu de votre part que de nombreux propriétaires n'étaient pas éligibles ou n'avaient pas demandé l'AUCLC et, par conséquent, ces exploitants ont toujours des

problèmes concernant les frais de loyer. Je suis heureuse de vous informer que des fonds provinciaux seront désormais accordés aux exploitants de services de garde dont les propriétaires n'étaient pas admissibles à l'AUCLC pendant la période de fermeture. Les exploitants dont les propriétaires ne sont pas admissibles à l'AUCLC peuvent recevoir de la province 75 % de leur loyer pour la période de fermeture. Pour les exploitants dont les propriétaires ne souhaitent pas demander l'AUCLC, le ministère financera la portion locative de 25 % du loyer pour la période de fermeture.

Ces soutiens sont fournis conjointement avec le récent changement visant à suspendre temporairement les expulsions de locations commerciales par les propriétaires qui ont des locataires de petites entreprises qui seraient admissibles à une aide au loyer dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC).* 

## Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants

En 2019, le gouvernement a instauré le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, qui est un soutien offert aux parents pour les aider à payer les frais de garde. Les familles admissibles peuvent réclamer jusqu'à 75 % de leurs frais de garde d'enfants admissibles, y compris les services fournis par les centres de garde, les services de garde en milieu familial et les camps.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web du crédit d'impôt pour la garde d'enfants : <a href="https://www.ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-de-lontario-pour-la-garde-denfants">https://www.ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-de-lontario-pour-la-garde-denfants</a>

## Prochaines étapes

Les analystes financiers et les conseillères pour la petite enfance du ministère continueront de travailler avec les GSMR / CADSS sur les plans individuels et la réconciliation du financement pendant la fermeture et la réconverture. Nous nous engageons à rationaliser la réconciliation du financement pour les périodes de fermeture et de réconverture et fournirons aux GSMR et aux CADSS d'autres directives.

Nous vous remercions de votre partenariat et nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration. Le ministère continue de dépendre des gestionnaires du système de services et de votre connaissance des besoins de vos communautés pour prendre des décisions qui soutiennent le mieux de la petite enfance et la garde d'enfants dans vos régions de service. Veuillez continuer à nous faire savoir comment nous pouvons soutenir vos efforts pendant cette période difficile.

Je vous remercie.

Shannon Fuller